



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

RECOMMANDATIONS: L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Rapport sur les résultats de la procédure d'audition

8 avril 2016

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Sommaire

1 Résumé	3
1.1 Contexte et participation	3
1.2 Vue d'ensemble des réponses à l'audition du projet de recommandation	3
2 Titre, structure du document et remarques générales	4
3 Partie I : Contexte	4
4 Partie II : Programme de travail de 2004 réalisé - améliorations à poursuivre	5
4.1 Réactions sur l'introduction de la partie II et propositions de formulation	5
4.2 Objectifs nationaux de formation et évaluation de l'enseignement des langues	5
4.3 Portfolio européen des langues	6
4.4 Formation initiale des enseignantes et des enseignants	6
4.5 Promotion des échanges	6
4.6 Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme (CSP)	7
4.7 Didactiques des disciplines	7
5 Partie III : Renouveau des grands principes de la stratégie des langues de 2004	7
5.1 Soutien aux élèves provenant d'un autre canton	8
5.2 Soutien aux élèves qui ont des difficultés	8
5.3 Soutien à long terme des compétences des enseignantes et enseignants	8
5.4 Transition entre les degrés d'enseignement	9
5.5 Portfolio européen des langues (PEL)	9
6 Partie IV : Recommandations complémentaires relatives au développement de l'enseignement des langues	10
6.1 Encouragement des compétences des enseignantes et enseignants	10
6.2 Contribution à la qualité de l'enseignement	12
6.3 Soutien au programme national d'échanges	14
7 Partie V : Accompagnement par des exemples de bonne pratique	14
8 Autres sujets évoqués dans les prises de position	15

1 Résumé

1.1 Contexte et participation

La CDIP a publié sa stratégie et son programme de travail pour l'enseignement des langues à l'école obligatoire le 25 mars 2004. Le programme de travail vise à soutenir la stratégie et à élaborer des instruments pour sa mise en œuvre. Le 31 octobre 2014, la CDIP a confirmé sa stratégie des langues dans une prise de position qui constate que l'harmonisation est en bonne voie. Comme prévu dans la prise de position de 2014, la CDIP a élaboré en 2015 un projet de recommandations qui s'attache à souligner les points du programme de travail pour lesquels des efforts doivent être fournis et à indiquer les conditions qui permettront une amélioration de l'enseignement des langues.

Le projet de recommandations sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire a fait l'objet d'une procédure d'audition du 26 mai 2015 au 30 septembre 2015.

Lors de la procédure d'audition, 36 réponses des cantons, institutions et organismes suivants ont été enregistrées :

- 20 cantons: AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SO, TI, TG, VS, ZH
- la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique de Suisse Centrale (BKZ : LU, NW, OW, SZ, UR, ZG)
- les cantons de la région Passepartout (BE, BL, BS, FR, SO, VS) ont également remis une prise de position commune du point de vue du projet Passepartout (PP)
- 7 institutions de formation : HEPVS, PH Bern, PH Luzern, PHSZ, PHTG, PHZH, PH Zug
- swissuniversities (swu)
- la Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire (CLACESO) et le Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz (VSLCH)
- le Syndicat des enseignants romands (SER) et le Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz (LCH)
- le Syndicat suisse des services publics (vpod ssp) et le InteressenGemeinschaft Erstsprachen (IG E !)

1.2 Vue d'ensemble des réponses à l'audition du projet de recommandation

L'élaboration de recommandations sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire est approuvée dans 35 des 36 prises de position. Seule la BKZ estime que de nouvelles recommandations ne sont pas nécessaires étant donné que la stratégie de la CDIP de 2004 a été confirmée en 2014.

La plupart des recommandations en tant que telles (partie 6, point IV du projet) sont saluées par de nombreux participants, et seules des précisions ou des reformulations sont souhaitées. Deux points font l'objet de réactions plus mitigées : le Portfolio européen des Langues (PEL) et les niveaux de compétences langagières dans la formation.

L'engagement dont les recommandations sont empreintes est salué ainsi que les objectifs d'harmonisation et d'optimisation des cours de langues qu'elles poursuivent.

Trois cantons s'interrogent sur la pertinence de nouvelles recommandations : AG s'interroge sur l'effet de recommandations non-contraignantes. AI ne juge pas utile d'uniformiser l'enseignement des langues puisqu'un rapprochement intercantonal des objectifs est poursuivi. GE doute de leur impact dans le débat actuel sur l'enseignement des langues.

La consolidation de la stratégie de 2004 et sa concrétisation rencontrent une large approbation. Cependant, la partie « Programme de travail de 2004 réalisé – améliorations à poursuivre » est la plus discutée : l'introduction PEL n'est pas considérée comme généralisée et les niveaux de compétence langagière visés au début et à la fin de la formation des enseignantes et enseignants sont controversés. Un grand nombre de participants souhaite un changement d'orientation relativement conséquent sur les points traitant de l'instauration d'un centre national de compétence sur les langues et de la promotion des échanges. Les avis sont généralement positifs sur les objectifs nationaux de formation et l'évaluation de l'enseignement des langues par le biais de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales ainsi que sur la promotion de la didactique des disciplines.

Les réactions sur la partie « Renouveau des grands principes de la stratégie des langues de 2004 » reprennent les mêmes tendances. Le PEL, jugé souvent peu maniable, devrait être abandonné, retravaillé ou au contraire imposé dans les classes. Les séjours linguistiques des enseignantes et enseignants sont salués. Seuls leur organisation et leur financement soulèvent des inquiétudes. Le soutien aux élèves provenant d'un autre canton ou ayant des difficultés en langues étrangères et le point traitant de la transition entre les degrés sont généralement bien accueillis.

Les « Recommandations complémentaires » suscitent en règle générale moins de réactions et sont largement approuvées. Seules les questions des niveaux de compétence langagière et la promotion des langues nationales dans la formation des enseignantes et enseignants sont traitées plus en détail et ce, de façons divergentes. Les autres points des recommandations sont dans l'ensemble bien acceptés, mais le manque de moyens, notamment financiers, pour la réalisation des mesures est soulevé. Généralement, des recommandations plus concrètes sont souhaitées.

L'accompagnement des cantons à la mise en œuvre des recommandations par la publication de bonnes pratiques éditée par la CDIP rencontre une large approbation.

2 Titre, structure du document et remarques générales

Les avis émis montrent que le titre et la structure du document sont inadéquats.

Ainsi, de nombreuses propositions de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie sont exprimées en réponse au chapitre « Programme de travail de 2004 réalisé – améliorations à poursuivre » ou au chapitre « Renouveau des grands principes de la stratégie des langues de 2004 » (BKZ, PP, AG, AI, AR, BE, BL, BS, GE, GL, GR, LU, NE, SG, SO, TG, VS, ZH parmi les cantons). Par exemple, les paragraphes concernant le Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme (CSP) et la promotion des échanges pour les élèves suscitent des commentaires sur des mises en œuvre alors que ces points ne font pas l'objet de recommandations dans le projet soumis à l'audition (cf. points 4.5 et 4.6).

Deux cantons favoriseraient un changement de titre « *Fremdsprachenunterricht in der obligatorischen Schule* » (LU, TG, confirmés par PH Luzern, PHSZ, swu). Trois cantons souhaitent que soient prises en compte dans les recommandations la langue de scolarisation, les langues premières des élèves allophones et/ou l'italien (NE, TI, ZH, ainsi que PH Bern, PH Luzern, PHSZ, swu, vpod, IG E !).

AI souhaite une prise en compte du point de vue des enseignantes et enseignants et des recommandations plus orientées vers la mise en œuvre pratique.

Le SER et le LCH requièrent des moyens financiers et des mesures concrètes contraignantes à moins de revoir les objectifs de l'enseignement des langues à la baisse. Ils estiment en outre que la valeur et la fonction de la deuxième langue nationale doivent être plus clairement mises en avant.

3 Partie I : Contexte

Si la perspective montrée dans le projet est acceptée, l'audition indique qu'une reformulation des objectifs de la stratégie des langues et de la chronologie des événements est souhaitée.

Ainsi, PP note que la stratégie des langues est aussi au service d'une amélioration qualitative de l'enseignement des langues et de la didactique du plurilinguisme, remarque reprise dans les prises de position de BL et BS (PP, BL, BS). Plusieurs formulations alternatives sont proposées pour compléter ce passage :

« *Die Sprachenstrategie steht auch im Dienst der Verständigung zwischen den Sprachregionen* » (BKZ, BE, GR, ZH).

« Die Sprachenstrategie steht im Dienst der Verständigung zwischen den Sprachregionen und der Förderung der Mehrsprachigkeit. Die Weiterentwicklung und Verbesserung des Sprachunterrichts mit einer Didaktik, welche die Mehrsprachigkeit in den Lernprozess einbezieht, unterstützt das Erlernen mehrerer Fremdsprachen. » (SO)

TG relève que le déroulement chronologique des événements doit être révisé, la Stratégie des langues (2004) étant antérieure à l'art. 62, al. 4, Cst. (2006).

Pour ZH, la mise en œuvre du modèle 3^e/5^e (5^e/7^e HarmoS) ne doit pas être seulement poursuivie, mais aussi et surtout évaluée. TG préconise plus de retenue à ce sujet en raison des développements actuels. Le SER et le LCH précisent que l'harmonisation n'est pas réalisée.

4 Partie II : Programme de travail de 2004 réalisé - améliorations à poursuivre

Même si les cantons souscrivent au besoin de poursuivre les améliorations pour réaliser le programme de travail de 2004, ils sont nombreux à apporter des précisions sur l'état actuel de l'enseignement des langues dans les écoles et à souhaiter une modification du texte en projet qui mette mieux en évidence le décalage éventuel entre les instruments et l'usage qui en est fait.

4.1 Réactions sur l'introduction de la partie II et propositions de formulation

Six cantons, la BKZ et PP relèvent que le développement et l'introduction des instruments ne sont pas encore réalisés (GR), comme dans le cas du PEL (BKZ, PP, BE, BL, SO, ZH) ou d'un niveau unifié de la compétence langagière des futurs enseignantes et enseignants dans les HEP (AR).

Les formulations suivantes sont proposées :

„(...), deren Entwicklung und Einführung fortgeschritten und zum Teil abgeschlossen ist. Evaluationen und Verbesserungen bei den Instrumenten und ihrer Nutzung sind wie folgt lich.“ (BL)

„deren Entwicklung und Einführung weitgehend abgeschlossen ist.“ (BE)

4.2 Objectifs nationaux de formation et évaluation de l'enseignement des langues

L'évaluation de l'enseignement des langues est approuvée par l'ensemble des cantons, ainsi que par les autres participants. Un canton considère que l'évaluation de l'enseignement des langues doit être conduite sans obligation de la part des cantons (VS).

PP et GE souhaitent que les modalités de l'évaluation soient précisées:

- des évaluations seront réalisées en 2017 et 2020 respectivement pour le degré primaire et secondaire I dans les cantons du projet Passepartout (PP, position reprise par BL) ;
- une évaluation de la langue de scolarisation sera réalisée (GE).

Pour ZH, il conviendrait d'envisager une recommandation aux cantons afin que des évaluations plus conséquentes soient menées par la suite.

Des remarques portent sur la mise en œuvre :

- les évaluations doivent répondre à la question de savoir si les compétences sont bien comparables à la fin du secondaire I, malgré l'ordre différent d'introduction des langues (AG, BL) ;
- les évaluations doivent porter aussi sur les compétences de production orale (AG, PH Bern, swu) ;
- les évaluations doivent prendre en compte les plans d'études (PH Bern, swu) ;
- l'enseignement des langues nationales doit être obligatoire pour tous, afin que les évaluations soient comparables (LCH, SER) ;
- les échantillons doivent être anonymisés (vpod ssp).

La PH Luzern évoque la récente évaluation de l'enseignement des langues de la BKZ, dont les résultats devraient être utilisés pour améliorer l'enseignement des langues.

4.3 Portfolio européen des langues

Le paragraphe sur le PEL suscite un grand nombre d'avis portant sur le statut du PEL dans les cantons et les mesures à prendre. Ces avis sont rapportés dans la partie 5.5 ci-dessous.

Pour la partie « Programme de travail 2004 – améliorations à poursuivre », BS et ZH notent que le paragraphe devrait être reformulé pour être plus concret.

Les formulations suivantes sont avancées :

« Wo mit den Europäischen Sprachenportfolios gearbeitet werden soll, sind Anstrengungen nötig, diese in eine unterrichtstaugliche, für die prozessbezogene Lernbegleitung nutzbare Form zu bringen. » (AG)

« Des efforts supplémentaires s'avèrent toutefois nécessaires pour que les portfolios soient effectivement utilisés et deviennent effectivement des outils d'auto-évaluation des élèves. » (GE)

« Diese Instrumente liegen in drei Versionen vor. Es bedarf weiterer Anstrengungen und einer dem heutigen Stand des Fremdsprachenunterrichts entsprechenden Weiterentwicklung dieses Instrumentes, um den Einsatz im Unterricht zu verbessern. » (SO)

4.4 Formation initiale des enseignantes et des enseignants

Six cantons et la BKZ soulignent que les niveaux indiqués ne sont pas requis ou atteints partout (BKZ, BE, FR, GE, GR, LU, TG, position confirmée par HEPVS, PH Bern, PH Luzern, PHTG). VS précise que le niveau B2 ne peut être imposé à la fin du secondaire II (position appuyée par HEPVS).

4.5 Promotion des échanges

Les réponses à l'audition se concentrent essentiellement sur les échanges entre les élèves et les classes, échanges dont l'utilité est par ailleurs reconnue à l'unanimité. Quant aux échanges pour les enseignantes et enseignants au cours de leur carrière, seul NE les évoque explicitement.

Douze cantons et la BKZ approuvent explicitement la promotion des échanges (BKZ, AG, AI, GE, GL, GR, LU, NE, SG, SO, TG, VS, ZH, LCH, SER, swu, HEPVS, PH Bern, PH Luzern, PHSZ, PHTG), mais trouvent éventuellement la formulation trop générale (GE, ZH). Neuf cantons, la BKZ et PP stipulent que d'autres formes d'échange exigeant moins de ressources doivent aussi être promues (BKZ, PP, AG, BL, BS, BE, GL, GR, SO, TG, ZH, ainsi que LCH, SER, swu, PH Bern, PHSZ). Il s'agit par exemple de ExcursionPLUS, les séjours de deux ou trois jours, les échanges épistolaires et par voie électronique, les camps d'été ou de ski, les semaines de projets, les visites de musées, les échanges entre classes partenaires, l'invitation d'hôtes étrangers dans les classes. Trois cantons souhaitent que le champ d'action soit élargi à la formation des enseignantes et enseignants (AG, NE, TG, ainsi que PH Bern, PH Luzern).

La mise en œuvre des échanges suscite par contre des réactions plus partagées. Six cantons et la BKZ souhaitent que les domaines de responsabilités soient précisés (BKZ, AG, BE, BS, GR, TG, ZH). Trois cantons et la BKZ souhaiteraient un meilleur soutien de la Fondation *ch* aux cantons (BKZ, NE, SG, ZH). Deux cantons soulignent qu'une politique de promotion des échanges doit être accompagnée d'un financement, par exemple de la Confédération (FR, ZH, ainsi que LCH, SER, swu, PH Luzern). Pour la PH Luzern et swu, des structures de soutien adéquates sont aussi nécessaires. La PH Bern et la PH Luzern saluent la répartition des responsabilités entre tous les acteurs.

Pour une mise en œuvre concrète, FR précise que de grandes difficultés organisationnelles demeurent tant que l'âge d'introduction des langues nationales n'est pas harmonisé. La PH Bern suggère des campagnes d'information pour les directions d'école, du matériel pédagogique et des créneaux horaires supplémentaires pour les organisateurs.

Pour les échanges entre enseignantes et enseignants, NE préconise le développement d'un logiciel par lequel les enseignantes et enseignants pourraient recenser leurs souhaits et obtenir des propositions concrètes.

4.6 Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme (CSP)

Il ressort de l'audition que les cantons souhaitent pouvoir mieux mettre à profit les recherches du CSP pour une amélioration de l'enseignement des langues.

En effet, au niveau de la sélection des sujets de recherche, sept cantons et PP souhaitent que les sujets soient plus pertinents pour la pratique, et donc plus axés vers l'enseignement des langues à l'école, la didactique et la pédagogie (PP, AG, AI, BL, BS, GR, LU, SO, PH Bern). GE est en faveur d'études investiguant les avantages ou non du modèle 3^e/5^e (5^e/7^e HarmoS) et les conditions nécessaires pour mettre en œuvre les approches plurilingues.

En ce qui concerne la diffusion des résultats, trois cantons, la BKZ et PP sollicitent une communication plus active et plus adéquate des résultats de recherche (BKZ, PP, BS, LU, ZH). Cinq cantons, la BKZ et PP insistent sur le fait que les résultats de recherche doivent être utilisés dans la formation des enseignantes et des enseignants (BKZ, PP, BS, GR, SO, swu, PH Luzern) et dans les écoles (BKZ, PP, AG, BS, GR, ZH, swu, PH Luzern), ce qui requiert éventuellement un traitement et une présentation des résultats adéquats de la part du CSP.

Les avis diffèrent sur la répartition des rôles et responsabilités entre le CSP, la CDIP / les cantons, comme l'indiquent les formulations suggérées :

« Das Kompetenzzentrum sollte künftig gezielter für die Weiterentwicklung und Verbesserung des schulischen Sprachenlernens genutzt werden. Die EDK hilft mit, dass die Projektergebnisse bekannt gemacht und für die Nutzung in der Aus- und Weiterbildung aufbereitet werden. » (SO)

« Das Kompetenzzentrum sollte künftig gezielter für die Weiterentwicklung und Verbesserung des schulischen Sprachenlernens genutzt werden können. Insbesondere soll die Nutzung der Ergebnisse in der Aus- und Weiterbildung sowie in den Schulen gezielter gefördert werden. Hierfür müssen auch die notwendigen Finanzen bereitgestellt werden. » (BE)

Enfin, trois cantons souhaiteraient que le CSP coopère plus activement avec les HEP (TG, VS, ZH), ce qui est soutenu par de nombreuses institutions de formation (PH Bern, PH Zug, PHTG, PHZH, ainsi que swu). La BKZ estime que le positionnement du CSP par rapport aux HEP n'est pas clair. Le LCH et le SER seraient favorables à une coopération entre cantons et HEP.

AG salue la perspective plurilingue. ZH juge utile de formuler une recommandation et SG approuve le texte en projet. Par contre, LU émet des doutes sur l'utilité de la recherche scientifique ou du CSP pour la pratique (position confirmée par le LCH et le SER).

4.7 Didactiques des disciplines

Le soutien de la CDIP à la didactique des disciplines est approuvé à l'unanimité. Six prises de position souscrivent sans restriction au paragraphe qui s'y rapporte (LU, PH Bern, PHTG, LCH, SER, swu). Un canton et trois autres participants évoquent un centre scientifique de didactique : VS s'y oppose parce que les formations risqueraient d'être ainsi centralisées, tandis que le LCH, le SER et la PH Bern sont favorables à la création d'un centre scientifique de didactique.

5 Partie III : Renouveau des grands principes de la stratégie des langues de 2004

Il ressort de l'audition que la continuité établie entre la Stratégie des langues de 2004 et le projet actuel est généralement bienvenue, même si certaines orientations seraient à revoir compte tenu des évolutions

actuelles (cf. les points 5.3 et 5.5). Ainsi, cinq cantons approuvent la partie III du projet de recommandations dans sa globalité (JU, NE, SG, SH, TI, ainsi que la PH Zug). Par contre, les six cantons de la BKZ jugent que cette partie est à supprimer dans le sens où la stratégie des langues de 2004 est toujours en vigueur. Selon la BKZ, une autre possibilité serait de formuler des recommandations cohérentes avec la stratégie de 2004. Pour GE, les points traités dans cette partie ne sont pas de grands principes.

Tout en soutenant cette partie du projet, SH note qu'il conviendra de s'assurer que les efforts fournis servent directement l'enseignement des langues dans les classes. GR estime nécessaire de renouveler aussi les principes de la stratégie des langues de 2004 relatifs à l'apprentissage d'une troisième langue nationale et notamment de l'italien.

Le SER et le LCH sont aussi favorables au renouvellement de la stratégie, à condition que les moyens financiers soient mis à disposition.

5.1 Soutien aux élèves provenant d'un autre canton

Tous les participants à l'audition sont favorables au soutien des élèves issus d'un autre canton.

Dix cantons et la BKZ soutiennent explicitement ce principe (BKZ, AG, AI, AR, BL, JU, LU, NE, SG, SH, SO, ainsi que swu, PH Bern, PH Luzern, PHTG, PHZH). Trois cantons sont en faveur d'une formulation qui permettent de prendre en compte les élèves provenant aussi d'autres systèmes éducatifs (BE, BS, ZH). Le LCH et le SER demandent à ce que le financement des mesures soit précisé.

Selon ZH, les moyens d'enseignement modernes forment un soutien supplémentaire pour les élèves issus d'autres cantons en raison de leur structure cyclique et de l'introduction des stratégies d'apprentissage, de la didactique du plurilinguisme et d'une différenciation interne. Le LCH et le SER estiment que le manque de compétences en langue des élèves concernés ne doit pas avoir d'influence sur la promotion ni sur le passage dans la classe supérieure.

5.2 Soutien aux élèves qui ont des difficultés à suivre l'enseignement des langues

Le principe est approuvé à l'unanimité. Une formulation plus explicite sur le but visé serait favorisée :

« *statt vorschnell zu Dispensationsmassnahmen zu greifen* » ou « *um Dispensationsmassnahmen in der Regel auszuschliessen* » (BKZ, PP, AG, BE, BL, GL, GR, ZH, ainsi que swu, PH Bern)

« *um die Freude an der Sprache zu wecken* » (GL)

Un canton et deux autres participants souhaitent que d'autres catégories d'élèves bénéficient de mesures spécifiques: les élèves ne maîtrisant aucune langue nationale (BS) et les élèves très forts dans la langue cible (PH Bern, swu). ZH indique que les moyens d'enseignement contiennent déjà du matériel différencié. Quatre participants notent qu'il serait nécessaire de former des enseignants spécialisés aux spécificités de l'enseignement des langues (LCH, SER, swu, PH Bern).

Pour le LCH et le SER, les dispenses massives ne peuvent être évitées dans un contexte de restrictions budgétaires qu'en abaissant les objectifs.

5.3 Soutien à long terme des compétences linguistiques des enseignantes et enseignants

Le principe est largement soutenu, mais des réserves, voire des oppositions sont à noter.

Treize cantons soutiennent ce principe en ce qui concerne la formation continue et les échanges (AG, AI, BE, BL, BS, JU, LU, NE, SG, SH, SO, TI, ainsi que PH Luzern, PHTG, PHZH) ou tout au moins les échanges (VS).

BE suggère de renforcer la formulation :

« *sich einsetzen* » au lieu de « *fördern* » (BE)

Trois cantons soutiennent le principe en s'interrogeant toutefois sur le financement de la mesure et sur le soutien financier qu'apporterait la Confédération (AR, FR, ZH, ainsi que SER, LCH). GL et GR considèrent les séjours linguistiques réguliers irréalisables (GL, GR). TG considère que le canton ne peut mettre en

œuvre ce niveau de détail, un rôle qui revient aux institutions de formation. Pour une mise en œuvre concrète, NE préconise le développement d'un logiciel où les enseignantes et enseignants pourraient recenser leurs souhaits et obtenir des propositions concrètes.

5.4 Transition entre les degrés d'enseignement

Principe unanimement approuvé, neuf cantons, la BKZ et les cantons PP considèrent qu'il convient d'ajouter la transition entre les degrés secondaire I et secondaire II (BKZ, PP, AG, BE, BL, BS, GE, GL, GR, SO, ZH, ainsi que PH Bern, PHSZ).

BL et PP souhaiteraient que la stratégie des langues pour le secondaire II d'octobre 2013 soit mentionnée. Comme les moyens d'enseignement adaptés à l'âge des élèves et assurant une transition cohérente entre les degrés d'enseignement sont réalisés ou en cours d'élaboration, il s'agit surtout de les adapter en fonction des résultats de la recherche en didactique des langues étrangères (BKZ, PHZH). La formulation ne devrait en outre pas donner l'impression que de tels moyens d'enseignement ne sont pas déjà utilisés (BKZ).

La mise en œuvre de ce principe passe aussi par le renforcement de la cohérence entre les degrés dans la formation initiale et/ou continue (PP, AG, BL, ZH), ainsi que par la collaboration entre les degrés (SO, PHSZ, PH Zug), conformément à la formulation suivante :

« ... der Primarstufe in die Sekundarstufe I und in die Sekundarstufe II gewährleisten. Grundsätzlich ist stufenübergreifende Arbeit nötig, damit die vertikale Kohärenz über alle Bildungsstufen hinweg realisiert werden kann. » (SO)

Pour le SER et le LCH, les approches didactiques adaptées à l'âge des élèves ne sont pas compatibles avec la pression des notes.

5.5 Portfolio européen des langues (PEL)

L'audition montre que le PEL ne s'est pas imposé dans la pratique et que les nouveaux moyens d'enseignement en intègrent certains éléments. Une analyse et une adaptation du PEL sont souhaitées.

Quatre cantons soutiennent la proposition (JU, NE, SH, TI, ainsi que PH Bern, PHTG, PHZH). Au contraire, trois cantons estiment que le PEL ne doit pas faire l'objet d'une recommandation (AG, AI, LU) ni être élevé au rang de principe (AG). La BKZ considère que le PEL doit être retravaillé ou qu'une recommandation ne doit pas être émise (BKZ). En Thurgovie, où le PEL est obligatoire, l'obligation va être révisée dans le cadre de l'élaboration du nouveau concept des langues (TG).

FR et GE demandent de spécifier de quelles « différentes versions » du PEL il s'agit et BS souhaiterait que soient précisées les raisons pour lesquelles le PEL est conseillé.

La qualité et l'utilité du PEL sont jugées incontestables par la BKZ et ZH, (ainsi que par PH Bern, PHSZ, PHTG, swu). Pour AG, le PEL prend son sens comme grille comparative standardisée (AG).

Il est noté que le PEL n'est pas obligatoire partout (AG, PH Bern) et qu'il n'est pas systématiquement utilisé dans la pratique même dans les cantons où il est obligatoire (AG, SO, TG, ZH, PH Luzern, PHSZ, PHTG), malgré les efforts fournis ces dernières années pour sa promotion. Trois causes sont évoquées : l'intégration d'éléments du PEL dans les nouveaux moyens d'enseignement (PP, BL, BS, BE, FR, GE, GL, GR, SO, swu, PH Bern, PHSZ), le fait que le PEL n'est plus adapté à l'âge des élèves (BE, GR, SO), ainsi qu'une réticence des enseignantes et enseignants encore mal comprise.

Il conviendrait par conséquent de procéder à une analyse pour comprendre comment généraliser son utilisation (BKZ, ZH, PH Luzern, PHSZ, PHTG), pour vérifier s'il peut encore être intégré à l'enseignement (SG) et pour étudier son intégration dans les moyens d'enseignement (PP, BL, BS, BE, GR, SO, PHTG). AI préconise de l'abandonner. La BKZ suggère de s'interroger sur le bien-fondé de nouveaux investissements dans le cas où la pratique ne changerait pas rapidement. Pour LU, il convient de s'assurer qu'il soit adapté à la pratique avant de continuer à promouvoir son utilisation. TG reste sceptique quant aux résultats de nouveaux efforts. Le SER et le LCH considèrent que le PEL ne peut s'imposer en plus des sys-

tèmes de notation existants, mais permettrait de remplacer les évaluations sommatives démotivantes par des évaluations formatives.

Au contraire, NE considère qu'il faut généraliser l'utilisation des PEL I et III et VS approuve sa promotion tant qu'il n'y a pas d'obligation pour les cantons.

Douze cantons, la BKZ et PP préconisent une adaptation et un développement du PEL (BKZ, PP, AG, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, NE, SO, TG, ZH ainsi que PH Luzern, PHSZ, PHTG), par exemple :

- s'attacher surtout au PEL II (BKZ) ;
- développer une version numérique (BKZ, FR, NE, SO, TG, ZH) ;
- simplifier le PEL et l'articuler aux moyens d'enseignement (FR, GE, GL, PHSZ) à la suite d'une analyse (PP, BL, BS, BE, GR, SO) ;
- les moyens d'enseignement peuvent dans une certaine mesure être considérés comme une alternative au PEL (SG, swu, PH Bern) qu'il convient toutefois de garder aussi (swu) ;
- adapter le PEL à l'âge des élèves (SO).

D'autres solutions sont envisagées pour assurer l'utilisation du PEL : introduire des portfolios dans d'autres disciplines (PH Luzern) et travailler à la cohérence de l'évaluation entre toutes les disciplines (SER et LCH).

6 Partie IV : Recommandations complémentaires relatives au développement de l'enseignement des langues

Les recommandations sont bien accueillies et les réactions portent essentiellement sur les mesures concrètes et les conditions de leur mise en place ou les choix de formulation. Seuls quelques points font l'objet d'avis divergents : une uniformisation des niveaux de compétence langagières et la mise en place de mesures propres à encourager le choix des langues nationales dans la formation des enseignantes et des enseignants sont certes approuvées, mais les modalités et les mesures sont controversées. En outre, la mise à disposition d'instruments pour l'évaluation des compétences des élèves ne semble pas être considérée comme indispensable par tous les participants.

Trois cantons soutiennent les recommandations dans leur globalité (SG, SH, TI ainsi que PHZH). AI est en faveur de propositions plus concrètes.

Le SER et le LCH insistent sur la nécessité de distinguer les objectifs pour la deuxième langue nationale et pour l'anglais : la deuxième langue nationale ne doit pas être notée ni servir à la sélection. Son apprentissage vise essentiellement le développement de compétences communicatives et les savoirs culturels.

6.1 Encouragement des compétences linguistiques des enseignantes et enseignants

Six cantons, la BKZ et PP relèvent que cette recommandation concerne tant la formation initiale que continue et préconisent la formulation suivante :

« Den Kantonen wird empfohlen, die Sprachkompetenzen der Lehrpersonen in der Aus- und Weiterbildung zu fördern (...) » (BKZ, PP, BE, BL, BS, GL, GR, SO, PHZH)

1^e puce : Niveaux de compétence

Dans la formation à l'enseignement, le niveau de compétences langagières à exiger soulève des controverses tandis que l'introduction des profils de compétence spécifiques rencontre un vaste consensus.

Quatre cantons approuvent la recommandation sans autre commentaire (NE, SG, SH, TI, ainsi que PHSZ, PH Zug, PHZH). GE et FR réitèrent le besoin de relativiser la formulation « la pratique déjà appliquée par les institutions de formation » (cf. partie 4.4).

Niveau de compétences langagières à l'entrée dans les institutions de formation : TG saluerait une harmonisation du niveau à l'entrée dans la formation. GE précise que le niveau B2 est aussi celui de la maturité spécialisée « pédagogie ». Pour GR, un instrument d'évaluation devrait être mis en œuvre avant l'entrée

dans la formation. La PH Bern et swu considèrent que les étudiantes et étudiants devraient attester d'un niveau B2 en début de formation.

Niveau de compétences langagières en fin de formation : cinq cantons et les six cantons de la BKZ se prononcent en faveur du maintien des niveaux C1 (degré primaire) et C2 (degré secondaire I) ou respectivement C1* et C2* (BKZ, AG, BL, BS, SO, ZH, ainsi que swu, PH Bern, PH Luzern, PHSZ, PH Zug, PHTG), les niveaux C1* et C2* représentant des niveaux orientés vers les certificats internationaux et prenant en compte les compétences langagières spécifiques à la profession. Pour BS, il conviendrait de rendre ces niveaux plus contraignants. La BKZ approuve le maintien de certificats de langue reconnus au niveau international, mais considère que des solutions doivent être trouvées pour les étudiantes et étudiants qui ne les acquièrent pas. Pour swu au contraire, il ne faudrait pas rendre les niveaux obligatoires. La HEPVS suggère de distinguer les formations comprenant deux langues (C1*) et trois langues (B2*). Pour BL, l'atteinte des niveaux requis nécessite une amélioration du soutien à l'apprentissage des langues tout au long de la scolarité. Pour atteindre les niveaux en fin de formation, il convient de prendre en considération les profils spécifiques (BKZ, SO, ZH, swu) ou au contraire de s'en distancer (AG). BE spécifie que les niveaux indiqués ne peuvent être attendus dans le cadre de la formation initiale et que c'est par le biais de la formation continue que les compétences langagières sont élargies. Deux autres cantons considèrent les niveaux trop élevés : pour VS, le niveau B2 suffit, notamment pour l'enseignement au degré primaire (position confirmée par SER, LCH). Pour GR, un B2 doit être exigé et un C1 conseillé.

Profils de compétences spécifiques : L'introduction des profils de compétence spécifiques est explicitement saluée par onze cantons, la BKZ et neuf autres participants (BKZ, BE, BL, BS, GR, LU, SG, SH, SO, TG, TI, ZH, LCH, SER, swu, HEPVS, PH Bern, PH Luzern, PHSZ, PHTG, PH Zug), notamment parce qu'ils renforcent aussi la compétence didactique des enseignantes et enseignants (PP, BE, BS, PHTG). Deux formulations alternatives incitent à affermir la formulation de la recommandation :

« *die von den Ausbildungsinstitutionen bereits angewandte Praxis und von der EDK bei der Diplomanerkennung übernommenen berufsspezifischen Kompetenzniveaus (vgl. Ziff. 11) dringend empfehlen, gestützt auf ...* » (BE)

« *...gestützt auf dem Gemeinsamen Europäischen Referenzrahmen für Sprachen (GER). Besondere Beachtung verdienen dabei die neu entwickelten berufsspezifischen Sprachkompetenzprofile, mit welchem Fremdsprachenlehrpersonen berufs- und stufenspezifische Sprachkompetenzen auf dem Niveau C1 oder C2 erwerben, die gezielt auf die Aktivitäten und Sprachhandlungen im Lehrberuf zugeschnitten sind.* » (SO)

BL préconise aussi une formulation mettant mieux en valeur les profils spécifiques.

Pour GR, les profils doivent être reconnus ou comparables au niveau national et international.

Pour ZH, des exigences minimales sont à élaborer sur la base des profils et en relation au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Seuls deux cantons contestent l'introduction des profils à moins que le statut généraliste des enseignantes et enseignants soit maintenu (VS) ou parce qu'ils ne correspondent pas aux niveaux requis (AG).

Ajouts souhaités : La formation continue devrait être évoquée (BKZ, BE, TG), de même que la compétence didactique, et notamment la didactique du plurilinguisme (BS, BL, SO). Les échanges seraient à promouvoir dans la formation des enseignantes et enseignants (BKZ, NE, ZH). Pour NE, un séjour linguistique de quelques mois devrait être exigé au cours de la formation. Selon le SER et le LCH, une formation langagière dans une deuxième langue nationale devrait être obligatoire pour tous les enseignants et enseignantes, quelles que soient les disciplines qu'ils enseignent, afin qu'ils soient en mesure d'organiser et d'accompagner les programmes d'échanges, séjours, etc.

2^e puce : Didactiques disciplinaires

Six cantons soutiennent explicitement la recommandation (LU, NE, SG, SH, SO, TI, ainsi que swu, PH Luzern, PHZH). Aucun avis contraire n'est enregistré.

Pour GE, il conviendrait de réaliser prochainement un état de la situation des didactiques des disciplines. Pour AG, il convient de souligner la cohérence verticale dans la didactique disciplinaire du degré primaire jusqu'au degré secondaire II. Pour le LCH et le SER, la coopération entre les didactiques des différentes langues est nécessaire.

3^e puce : Didactique du plurilinguisme

Le soutien aux approches de la didactique du plurilinguisme dans la formation est unanime : cinq cantons saluent explicitement la recommandation sans émettre d'autre commentaire (LU, NE, SG, SH, TI, ainsi que PH Luzern, PHTG, PHZH, swu, LCH, SER,). Trois cantons et PP insistent sur la place de la didactique du plurilinguisme aussi dans la formation continue (PP, BL, BS, GE). Trois cantons et PP demandent à choisir une formulation plus contraignante telle que :

« *en veillant à ce que la didactique du plurilinguisme s'établisse dans la formation* » (PP, BL, BS, SO).

Quatre institutions de formation proposent des scénarios en vue d'une mise en œuvre concrète de cette recommandation (PH Bern, PHSZ, PHTG, PHZH). La PHTG soulèvent la question de la place de la langue de scolarisation pour mettre en œuvre la didactique du plurilinguisme. Le SER et le LCH objectent toutefois à la recommandation que les mesures à prendre pour promouvoir la didactique du plurilinguisme ne sont pas seulement d'ordre didactique, mais aussi structurel, ces approches étant plus aisées à mettre en œuvre par des personnes enseignant plusieurs langues.

4^e puce : Choix des langues nationales

La recommandation portant sur le choix des langues nationales comme branches d'étude suscite des réactions contradictoires. Le principe de la promotion des langues nationales dans la formation n'est aucunement controversé. Mais l'exemple proposé (la limitation des combinaisons possibles de disciplines) est rejeté par cinq cantons (AG, AI, BS, FR, LU, ainsi que PH Bern, PH Luzern, PHTG, swu).

A l'inverse, huit cantons, la BKZ et PP soutiennent la proposition (BKZ, PP, BE, BL, GL, SG, SH, SO, TI, ZH ainsi que PHZH). Parmi eux, quatre cantons, la BKZ et PP proposent d'élargir son champ d'application au degré primaire (BKZ, PP, BE, BL, GL, SO). BS estime que la recommandation devrait être rejetée, mais que, dans le cas où elle serait retenue, elle devrait être appliquée aussi au degré primaire.

NE souhaite plus de précisions pour prendre une décision et estime qu'une réflexion, notamment en lien avec le marché du travail, est nécessaire.

Les deux formulations alternatives notées dans les prises de position reflètent cette controverse :

« *dass angehende Lehrpersonen aller Stufen die Landessprachen als Studienfächer belegen* » (BE)

« *[...] als Studienfächer belegen, indem entsprechende Anreizmodelle geschaffen werden* » au lieu de « *zum Beispiel indem sie... einschränken* » (swu)

5^e puce : Maturités bilingues et apprentissages par immersion

Tous les avis exprimés sont favorables à cette recommandation (LU, NE, SG, SH, SO, TI, ainsi que LCH, SER, swu, PH Luzern, PHSZ, PHZH), à l'exception de GL qui souligne l'impossibilité de mettre en place des maturités bilingues dans un canton disposant de ressources limitées.

La PH Bern précise qu'il convient de marquer la différence entre les maturités bilingues et les apprentissages par immersion, apprentissages qui sont par ailleurs à promouvoir à tous les niveaux de même que les projets interdisciplinaires (PH Bern, PHSZ).

6.2 Contribution à la qualité de l'enseignement

La recommandation est considérée comme prioritaire par AG et chaudement soutenue par NE.

1^e puce : Impulsions visant à maintenir la progression et la motivation

L'audition montre que ce point devrait être reformulé.

Seuls six cantons saluent la proposition telle qu'elle est formulée (AG, LU, NE, SG, SH, TI). Cinq cantons et la BKZ jugent la formulation peu claire ou à concrétiser (BKZ, PP, BL, GR, SO, VS, ZH). Les exemples sont jugés peu convaincants (BKZ). Deux cantons et la BKZ précisent que les moyens d'enseignement sont déjà orientés vers les contenus (BKZ, GR, ZH). Selon BL, les exemples cités sont du ressort des enseignants, les cantons s'occupant de mettre en place les conditions-cadres. La BKZ propose d'autres exemples (ExcursionPLUS, contacts par voie électronique, échanges de courte durée, accueil d'invités dans les classes). Pour le SER et le LCH, la pertinence de la langue et son utilité étant les principaux moteurs de la motivation, il convient d'encourager les échanges de façon plus décidée.

2^e puce : Outils pour l'évaluation des compétences

Les avis sur ce point divergent.

La mise à disposition d'outils pour l'évaluation des compétences est rejetée par un canton qui ne considère pas que le rôle d'un canton soit de fournir des outils aux écoles (GR). Six cantons au contraire soutiennent la proposition (AG, LU, NE, SG, SH, SO ainsi que la PHTG).

ZH indique que les outils d'évaluation formatives et sommatives sont intégrés dans les moyens d'enseignement et que des tests sont mis à disposition.

La BKZ et ZH relèvent que la formulation est erronée. La BKZ et la PH Bern proposent les formulations suivantes :

« ... den Lehrpersonen Materialien zur Verfügung stellen, die sie zur altersgerechten Beurteilung der Leistungen ihrer Schülerinnen und Schüler in Übereinstimmung mit der aktuellen didaktischen Ausrichtung ihres Unterrichts einsetzen können. » (BKZ)

« ... den Lehrpersonen Materialien zur Verfügung stellen, die diese zur altersgerechten und didaktischen Ausrichtung des Unterrichts anregen und die darauf abgestimmte summative und formative Beurteilungsunterlagen beinhalten. » (PH Bern)

Les institutions de formation ajoutent que les outils d'évaluation doivent être coordonnés entre les niveaux (PH Bern, PHTG), orientés vers les compétences (PHSZ) et introduits au cours de la formation des enseignantes et des enseignants (PH Bern). Des instruments doivent être développés pour l'évaluation diagnostique (PH Bern). Pour le SER et le LCH, il convient de renoncer aux évaluations sommatives des langues nationales.

3^e puce : Organisation de l'enseignement

La proposition est soutenue par AG, LU, NE, SG, SH, SO et TI sans autre commentaire. AG et BL approuvent la proposition sur le principe, mais précisent qu'il n'est pas question d'augmenter le niveau de ressources. Les difficultés liées au financement sont aussi relevées par le LCH et le SER. Pour BS, l'autonomie d'action (partielle) des établissements doit aussi être évoquée.

4^e puce : Accueil de personnes dont la langue première est une seconde langue nationale

Les positions sur ce point divergent. Sept cantons sont favorables à l'accueil dans les classes de personnes dont la langue première est une deuxième langue nationale (AG, BL, LU, NE, SG, SH, SO, ainsi que SER, LCH, PHZH) et trois cantons rejettent la proposition (GE, GR, VS). Les moyens financiers à engager par les cantons représentent une entrave à la mise en œuvre (GE, LU). Un canton y consacrerait ses ressources restantes (BL).

Les personnes accueillies dans les classes doivent disposer d'un diplôme d'enseignement des langues (FR), être qualifiées pour le degré et la discipline (BKZ), ou tout au moins certifier ou attester d'une formation dans l'enseignement des langues (GE).

Afin que l'anglais et l'italien puissent être pris en compte, la BKZ et ZH proposent la formulation suivante :

« [...] deren Muttersprache die Zielsprache ist, [...] » (BKZ, ZH, PH Bern)

5^e puce : Continuité entre les degrés

La proposition de recommandation sur la continuité entre les degrés est soutenue à l'unanimité dans les avis exprimés et considérée comme centrale par deux cantons (AG, BL ainsi que PH Luzern, PH Zug). Trois cantons et la BKZ proposent d'affermir la formulation :

« *gezielt fordern* » au lieu de « *gewährleisten* » (BKZ, AG, BE, ZH)

« *in der Unterrichts- und Beurteilungspraxis* » au lieu de « *in der pädagogischen Praxis* » (BKZ, ZH)

« *[...] insbesondere auch mit Hinblick auf die Zulassungsprüfungen, z.B. Berufsmatur* » (BKZ, PHZH)

Deux cantons et la BKZ seraient favorables à une extension de la recommandation aux deux premières années d'école (BKZ, BE, ZH et aussi PH Bern). Pour le secondaire II, il conviendrait de préciser qu'il s'agit de l'orientation gymnasiale et professionnelle conformément à la Stratégie des langues pour le secondaire II du 24 octobre 2013 (AG).

6.3 Soutien au programme national d'échanges

Aucun avis ne s'oppose à cette recommandation.

BS se prononce en faveur d'une concrétisation par des exemples. GE et FR (ainsi que LCH et SER) évoquent la nécessité d'un soutien financier de la Confédération auquel il convient de faire explicitement référence (GE). Le LCH et le SER considèrent que la promotion des échanges ne devrait pas être laissée aux soins des cantons, mais devrait être coordonnée par la CDIP et la Confédération par le biais d'une agence mandatée. La PH Bern suggère que les cantons initient et soutiennent un système de jumelage entre les écoles inspiré du système de jumelage entre les villes.

7 Partie V : Accompagnement par des exemples de bonne pratique

La proposition de publier des bonnes pratiques est saluée.

Huit cantons jugent la publication utile et bienvenue (AG, AI, FR, GE, NE, SG, SH, ZH, ainsi que swu, PH Bern, PH Luzern, PHTG). Pour FR, le point devrait figurer en début de document. AG s'interroge sur les possibilités de transfert dans les pratiques de classe.

Cinq cantons et la BKZ estiment que la troisième phrase est trop longue. Une formulation positive serait favorisée :

« *damit sich die Lernkurve positiv entwickelt* » au lieu « *um ein Abflachen der Lernkurve zu vermeiden* » (BKZ, AG, BE, GR, SO, ZH).

Six cantons et la BKZ seraient en faveur de la diffusion des bonnes pratiques sur une plateforme (BKZ, BL, GE, GR, SO, TG, ZH) telle que www.profilQ.ch (LCH, SER). Quatre cantons et PP trouveraient adéquat de préciser comment et avec quels instruments les bonnes pratiques seront publiées (PP, AG, BL, BS, SO). BL, SO et PP indiquent que les cantons du projet Passepartout pourraient aider à la construction d'une plateforme et disposent de nombreux exemples.

En termes de contenus, il convient d'évoquer aussi la différenciation pour les élèves ayant plus de facilités avec l'apprentissage des langues et pour les élèves dont la langue enseignée est la langue première (BKZ, ZH, ainsi que PHSZ, PHTG, swu) et les formes d'évaluation adaptées à l'âge des élèves et conformes à l'orientation didactique (NE). Des exemples sont à fournir pour le degré secondaire I (BS). Le document doit être orienté vers la pratique et le concret (AI, ZH, LCH, SER).

8 Autres sujets évoqués dans les prises de position

Certains participants se prononcent sur des aspects non prévus dans le projet soumis à l'audition, tels que la dotation horaire. La consultation indique que celle-ci doit rester la prérogative des cantons. Seul ZH approuverait une recommandation sur un nombre d'heures d'enseignement des langues suffisant en début d'apprentissage.

swu évoque en outre la mise en œuvre d'un soutien ciblé pour les élèves dont la langue première est la langue cible et une mise à profit de leurs compétences dans les cours de langue, un soutien apporté aux enseignantes et enseignants spécialisés par le biais des formations continues et une analyse des partenariats possibles entre écoles de régions linguistiques différentes.